

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 54 Vœu relatif à l'évolution de l'espace public du centre de Paris et à la mise en place d'une concertation sur le devenir de l'Île de la Cité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le nombre des projets récents, déjà en cours ou actuellement à l'étude ayant vocation à transformer le centre de Paris (Les Halles, la Poste du Louvre, la Samaritaine, la Bourse du Commerce-Fondation Pinault, la mission Île de la Cité) ;

Considérant que la Ville de Paris entend « lutter contre ce phénomène par l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires et la multiplication des dispositifs pour inciter les propriétaires à mettre leurs appartements en location » ;

Considérant le projet qualifié par la presse de spectaculaire visant à transformer globalement l'Île de la Cité et notamment à créer une sorte « de place Saint-Marc » rue de Lutèce bordée d'un néo « Crystal Palace » sur l'actuel Marché aux fleurs, ainsi qu'à doter Notre-Dame d'un parvis en verre et de dessertes fluviales futuristes ;

Considérant l'état d'avancement du projet de l'AP-HP pour l'Hôtel-Dieu, qui prévoit le maintien d'une activité hospitalière et d'autres activités de santé et de recherche sur les deux tiers de ses surfaces, ainsi que des logements sociaux, une crèche et une ouverture de l'enceinte de ses jardins au public ;

Considérant le groupe de suivi du Conseil de Paris mis en place à la demande de la Maire, auquel sont associé-e-s les élu-e-s de la 4^e commission, les représentant-e-s des groupes politiques, et les élu-e-s d'arrondissements, qui permet un suivi régulier du projet par des échanges avec la direction de l'hôpital et du siège de l'AP-HP ;

Considérant l'attachement des Parisiennes et des Parisiens au maintien dans le centre de Paris d'un hôpital de proximité et d'un service d'urgences ;

Considérant la vocation de l'Hôtel-Dieu à soigner et à accueillir des personnes malades et vulnérables comme c'est actuellement le cas à la fois par le maintien d'activités hospitalières et la mise à disposition de locaux pour les mal-logé-e-s et les sans-logis ;

Considérant l'importance pour l'Île de la Cité et toute la « zone d'affluence touristique et métropolitaine » d'une politique municipale favorisant la vitalité et les dynamiques locales ;

Sur proposition de M. Jacques BOUTAULT et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- les projets visant à faire évoluer l'Île de la Cité auxquels celui de l'AP-HP pour l'Hôtel-Dieu est intrinsèquement lié fassent l'objet d'une extension de la concertation déjà initiée dans le 4^e arrondissement avec les autres conseils d'arrondissement du secteur central, les conseils de quartier, les associations de riverains et de préservation du patrimoine et de l'espace public, ainsi qu'avec les collectifs et les organisations syndicales de tous les établissements publics hospitaliers, judiciaires et policiers concernés,
- les habitant-e-s de la MGP soient informé-e-s de cette concertation.